



les retraites...
une actualité
brûlante
pages centrales



les retraités
dans l'action
p. VI

>> spécial retraités

>> janvier 2008



nous saurons nous faire entendre



édito

Octobre et novembre auront vu les retraités présents et unitaires sur de nombreux fronts.

Pouvoir d'achat, avenir des pensions et des régimes spéciaux, franchises médicales, dépendance, maladie d'Alzheimer, coût des établissements d'hébergement... les raisons d'être mécontents sont nombreuses.

Le gouvernement au nom du " dogme libéral " refuse de nous entendre et aggrave les inégalités qui se creusent de manière inacceptable.

Avec la réforme des régimes spéciaux, il cherche à briser les derniers repères qui ont fondé les retraites et les pensions par répartition.

Dans un tel contexte, rien d'étonnant à ce qu'actifs et retraités se retrouvent côte à côte dans les rassemblements et les manifestations. Nos préoccupations sont de même nature. Nos actions spécifiques se renforcent, les cohérences se construisent et permettent d'agir ensemble.

Octobre et novembre marquent un tournant dans le paysage social. Le gouvernement n'a pu écraser le mouvement social et ses organisations syndicales. Il ne peut ignorer les attentes exprimées. A ce jour, nos préoccupations demeurent. La mobilisation devra se construire autour de nouvelles étapes, unitaires, rassembleuses, d'autant plus indispensables que Nicolas Sarkozy a été muet sur le pouvoir d'achat des retraités et personnes âgées. Ensemble, dans l'action, nous saurons nous faire entendre

assimilation des retraites : mettre fin à une injustice

La question de l'assimilation de la pension des instituteurs retraités a fait l'objet de nombreux débats dans les Assemblées Générales départementales de retraité(e)s. Il est vrai que cette question d'inégalité des retraites est à juste titre vécue comme une profonde injustice.

L'attente est d'autant plus grande que la date de 2007, annoncée comme fin du processus d'intégration des instituteurs dans le corps des PE, constitue un engagement confirmé par les gouvernements successifs

La mesure d'assimilation qui en découle est reprise dans la loi Fillon concernant les retraites.

Il s'agit donc bien d'un engagement gouvernemental qu'il faut faire respecter.

Le congrès national du SNUipp de Nevers a donné mandat au syndicat en ce domaine.

Sous le titre " UN MÉTIER, UNE CARRIÈRE, UNE RETRAITE ", il a adopté un texte(1), lui donnant mandat pour " exiger une mesure immédiate permettant l'assimilation des collègues instituteurs retraités ", tout en prenant en compte la situation des collègues qui ont aujourd'hui encore le statut d'instituteur(2)... et dont certains ont encore été recrutés à cette rentrée dans les T.O.M., faute de licenciés en nombre suffisant pour répondre aux besoins en enseignants.

Nos collègues qui attendent depuis tant d'années une mesure d'assimilation ne sont bien sûr en rien responsables de cette situation en matière de recrutement qui résulte de choix ministériels.

Selon le Ministère, ils étaient à la rentrée dernière environ 116 000 à n'avoir pu intégrer le corps des Professeurs d'École avant de partir en retraite et à percevoir encore une pension d'instituteur.

Il est plus que temps de mettre un terme à cette injustice liée à une division du corps que le SNUipp a toujours combattue.

La mesure d'assimilation attendue permettrait à la majorité de nos collègues concernés (ceux partis au 11ème échelon d'instituteur avec une pension complète) de bénéficier d'une amélioration de leur pension d'une cinquantaine d'euros mensuels environ (la moitié pour les pensions de réversion).

LE SNUIPP déterminera les modalités d'action pour mettre en oeuvre son mandat.

(1) dont chaque syndiqué a été destinataire avec le supplément " gris " à Fenêtres sur cours N° 302

(2) selon les informations ministérielles, ils étaient environ 34 000 à la rentrée 2006 et auraient dû être 12 700 à la rentrée 2007

jeudi 24
janvier 2008

réunion annuelle
nationale des
responsables des
commissions
départementales
de retraités



Supplément au numéro 307

(fenêtres)
sur - cours

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd
Blanqui - 75013 Paris
Tél. : 01 44 08 69 30

• Directeur de la publication : Gilles SARROTTE
• Rédaction :

Bernard LIOURE, Joël CHENET, Yvon LE GUYADEC, Michel
SALINGUE, Arlette ROUYEYRE, Daniel ABEL

• Impression par nos soins
• ISSN 1241-0497 • CPPAP 3695 D 73 S

Sommaire

page II
page III
page IV
page V
page VI
page VII
page VIII

assimilation
pouvoir d'achat
les retraites, une actualité brûlante
COR: nouvelles dégradations en vue
les retraités dans l'action
santé : un enjeu essentiel
En bref

1,1% au premier janvier 2008

trop riches les retraités !

Avec humour nous pourrions affirmer que le gouvernement de François Fillon prend enfin des mesures pour s'attaquer aux riches. Evidemment, après les cadeaux fiscaux du début de l'été, le refus de taxer les stocks options, les projets de dépenalisation des affaires qui ne manqueront pas de bénéficier aux acteurs soupçonnés de délit d'initié d'EADS... vous avez des doutes. Pourtant le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) marque une vraie mais détestable rupture. Pour la première fois depuis 1993, un gouvernement n'applique pas intégralement la hausse des prix prévue à la revalorisation des pensions et retraites.

Rappelons les faits.

Depuis la réforme Balladur pour le privé, la réforme Fillon pour le public, l'évolution des retraites et pensions n'est plus liée aux traitements des actifs (avec des formes spécifiques selon le privé ou le public) mais indexée sur la hausse des prix moyenne prévue et constatée. Ainsi au 1.01.2007, nos pensions ont été revalorisées de 1,8% - hausse des prix prévue pour cette année. Pour 2008, la hausse des prix prévue par le projet de budget est de 1,6%. Le PLFSS, qui chaque année fixe la revalorisation pour

les retraites dépendant de la CNAV, (le public reprend le même chiffre) aurait dû retenir cette augmentation pour le 1.01.2008.

Le gouvernement n'a pas retenu ce chiffre. En effet, la hausse moyenne des prix pour 2007 ne serait que de 1,3%. Les retraités auraient donc, selon les experts de Bercy, été gratifiés d'un trop perçu de 0,5% pour l'année 2007. ces derniers ont donc réduit de 0,5% la revalorisation prévue. Voilà pourquoi nos pensions ne seront revalorisées que de 1,1% au lieu de 1,6%. Cette décision est d'autant plus scandaleuse que tous les études économiques montrent que l'inflation repart dans la zone euro et les pays développés. Pour 2007, l'INSEE prévoit une hausse de 2%, déjà 1,8% de janvier à octobre. Pile notre augmentation de janvier 2007. Certes, Bercy calcule en moyenne, mais le 1,3% retenu ne paraît pas réaliste. Cette décision traduit donc bien une volonté de s'en prendre au pouvoir d'achat des retraités.

Ce n'est pas la première fois que la revalorisation accordée dépasse la hausse constatée, mais c'est la première fois qu'un gouvernement retire un « trop perçu ». En somme, malgré les déclarations sur le pouvoir d'achat, le scandale des petites retraites... sur le fond, le gouvernement considère que les retraités sont trop riches. Et il les fait payer.

Après les mobilisations de la semaine bleue, les retraités étaient aux côtés des actifs dans les manifestations du 20 novembre. La défense de notre pouvoir d'achat est une lutte commune.

retraité en 2007 : la double peine ?

La décision gouvernementale d'amputer de 0,5% la revalorisation prévue au 1.01.2008 pour trop perçu en 2007 pose une situation inédite. Nos collègues ayant pris leur retraite au 1.09.2007 – ce qui le cas général dans le premier degré – n'ont pas perçu la revalorisation de 1,8% au 1.01.2007 et pour cause: ils étaient encore actifs ! Leur traitement n'a pas non plus été revalorisé à cette hauteur. Que va faire le gouvernement pour la pension de ces nouveaux retraités ? 1,6% - ce qui serait logique – 1,1%... Si ce dernier choix était retenu nos collègues seraient ainsi doublement pénalisés en terme de pouvoir d'achat.
A suivre.

Dès l'été : les retraites...

Tout au long de l'été, déjà, aucun(e) retraité(e) n'aura pu y échapper ! La question des retraites aura été présente dans " l'overdose " de déclarations médiatiques du président de la République et de son premier ministre...

Les nouvelles projections de l'INSEE faisant apparaître des besoins de financement moindres à long terme ? On n'en parle pas !

Le fait que les salariés ne partent pas en retraite plus tard malgré les lois Balladur et Fillon ?

On n'en dit rien !

Sur les vrais objectifs visés, à savoir, la baisse des pensions : pas un mot, car on refuse d'assumer politiquement la paupérisation des personnes âgées !

La technique employée relève du "marteau-piqueur idéologique" le modèle social français n'est pas tenable financièrement !".

Démonstration ?

Aucune !... Et même si cela n'est pas vrai... qu'importe ! Le tout est de marquer l'opinion par une répétition qui tient lieu d'argumentation !

L'essentiel ? Décrédibiliser le système par répartition afin que les systèmes privés de capitalisation cueillent les fruits de l'inquiétude et que les régressions sociales à venir (a) apparaissent comme inéluctables !

Alors, il est vrai qu'à bien des égards l'année 2007-2008 va être une année importante pour l'avenir des retraites et des retraité(e)s.

Le premier rendez-vous visait les régimes dits "spéciaux" (SNCF, RATP, EDF, GDF, marins, clercs de notaires, etc.) (b) qui concernent en fait 6% des retraites (et en concerneront 1,25% en 2020).

Dès le 9 septembre François Fillon déclarait à la presse que "la réforme était prête". Seul, était alors attendu un "signal du président de la République" pour "ouvrir le dialogue avec les partenaires sociaux" (sic)...

Avant même que celui-ci ne soit engagé, sa conclusion était déjà communiquée par M Fillon : au nom de " l'équité et du bon sens ", les "régimes spéciaux" seraient alignés sur celui de la Fonction Publique. Son interrogation essentielle portait alors sur le fait de savoir s'il fallait une Loi ou un Décret... question à laquelle Xavier Bertrand a depuis répondu qu'un décret serait suffisant...

Une volonté, en revanche bien réelle, était affichée : aller vite pour éviter toute "perturbation de la météorologie sociale" avant les étapes suivantes... Heureusement, la réalité sociale a été autre en octobre et novembre !

Le second rendez-vous est la réunion d'une conférence de " revalorisation des pensions " avant fin 2007 (c).

Cette conférence tripartite " gouvernement - syndicats - patronat " s'est tenue le 20 décembre (voir FSC n° 307) . D'après la réglementation, elle devait évaluer l'évolution des retraites et proposer des mesures de revalorisation pour 2008.

La réforme Fillon stipule que les petites retraites ne devraient

pas être inférieures à 85% du SMIC. Mais pour une bonne compréhension du dispositif, il faut noter que ces 85% s'obtiennent pour une carrière complète... et le caractère "complet" de ladite carrière ne s'obtenant qu'avec un nombre croissant d'années... les petites retraites courent derrière un objectif qui "comme la ligne d'horizon recule au fur et à mesure que l'on avance ! "...

zation recule au fur et à mesure que l'on avance ! "...

Le troisième rendez-vous est inscrit dans la Loi Fillon elle-même, puisque celle-ci prévoit des rencontres d'ajustement tous les 4 ans de 2004 à 2020 . (d)

Pour le préparer, avant le 1er janvier 2008 (puis en 2012 et 2016), le Gouvernement, sur la base notamment des travaux du Conseil d'orientation des retraites, doit élaborer un rapport faisant apparaître :

- l'évolution du taux d'activité des personnes de plus de cinquante ans
- l'évolution de la situation financière des régimes de retraite
- celle de la situation de l'emploi
- un examen d'ensemble des paramètres de financement des régimes de retraite.

Le gouvernement a d'ores et déjà fait connaître sa volonté de s'en tenir à ce que prévoit la Loi Fillon : sauf avis contraire du Conseil d'Orientation des retraites et de la Commission de Garantie des retraites(e), porter la durée de cotisation de 40 années en 2008 à 41 en 2012 aussi bien pour le régime général que pour celui de la Fonction Publique en ajoutant un trimestre chaque année pour obtenir une pension complète.

Notons de surcroît que le COR, dans son 4ème rapport, constate que l'allongement du nombre d'années de cotisation n'est pas suffisant pour faire reculer de façon vraiment significative l'âge de départ à la retraite. Il préconise, une contrainte supplémentaire : le recul " des bornes d'âge de départ à la retraite" (f)



une actualité brûlante !

Signalons enfin que les retraites et pensions de réversion ont fait l'objet d'une " attention particulière " du président de la République au cours de ses interventions.

Elles s'élèvent à 50% de la pension du conjoint décédé pour la Fonction Publique, (non soumis à un niveau de ressources) et 54% pour le régime général (soumis au niveau des ressources maximal). Dans le cadre d'une harmonisation des régimes, chacun voit bien, notamment si l'on se réfère aux récents rapports du Sénat, les risques de voir la pension de réversion se transformer en assistantat déconnecté des droits acquis par le conjoint.

Des échéances importantes nous attendent donc en 2007-2008.

Il est clair que, malgré la dissociation retraites - salaires voulue par la Loi de 2003, l'avenir de la future retraite des actifs et celui de la pension des retraité(e)s sont étroitement liés : c'est donc, dans cette cohérence entre actifs et retraités et dans l'unité que le SNUipp entend contribuer à mener l'action.

Le Congrès de Marseille de la FSU a décidé la création de Sections Fédérales de Retraités (SFR). Elles vont être l'un des moteurs indispensables de l'action qui, à l'évidence, devra se développer...

Si nous ne voulons pas que les conclusions des discussions soient tirées avant même d'être engagées, il est indispensable que retraités et actifs s'invitent, par l'action, à la table des négociations... L'actualité sociale témoigne des possibilités de mobilisation en ce domaine. Alors, moins que jamais... il ne saurait être question de battre en retraite !!!

(a) parées de feuilles de vigne portant les noms de " modernisation " et " réformes ".

(b) Sans faire " d'antiparlementarisme primaire " notons que le régime spécial des parlementaires n'a, par contre, fait l'objet d'aucune communication...

(c) définie par le Décret n° 2007-647 du 30 avril 2007 relatif à la composition et à l'organisation de la conférence prévue à l'article L. 161-23-1 du code de la sécurité sociale

(d) Loi 2003-775 du 21 août 2003 Article 5 - II

(e) Décret n° 2007-1219 du 10 août 2007. La commission dite " de garantie des retraites " est composée du vice-président du Conseil d'Etat (qui en assure la présidence), du président du Conseil économique et social, du premier président de la Cour des comptes et du président du Conseil d'orientation des retraites. Convoquée le 3 octobre, elle a, sans surprise, émis un avis appelant à passer de 40 à 41 annuités.

(f) 60 ans est la " borne basse " c'est à dire l'âge légal de départ auquel un travailleur peut faire valoir ses droits à la retraite. Le COR suggère de faire passer cette " borne " à 61 ans. Quant à la " borne haute ", elle est actuellement de 65 ans

Actualités du COR : nouvelles dégradations en vue

Lors de la séance du 22 octobre le COR a actualisé ses prévisions dans la cadre du rendez-vous de 2008 qui doit faire le point sur la réforme de 2003 et décider de mesures à prendre pour la période 2008-2012. Ces prévisions de besoin de financement sont plus importantes qu'initialement prévu sur le court et moyen terme (2015) mais bien plus faibles sur le long terme (2050).

Sur le court terme c'est l'impact plus faible que prévu de la réforme 2003 qui pèse : les salariés continuant à partir à peu près au même âge. Sur le long terme ce sont les projections démographiques plus favorables qui réduisent les déficits initialement prévus.

Selon le COR la masse des pensions rapportées au PIB (Produit Intérieur Brut, soit l'ensemble des richesses produites sur une année) passerait de 13,1% en 2006 à 14,1% en 2020, soit 1 point de plus. Ce qui, en réalité, n'a rien de la catastrophe annoncée quand on sait que cette même masse de pensions servies s'est accrue de 7 points de PIB entre 1960 et 2000. Sur le moyen et long terme ces prévisions sont d'ailleurs assez sujettes à caution, le COR reconnaît des besoins de financement pour 2020 qui se situeraient entre 20 et 30 milliards (différence de 50%) et pour 2050 entre 30 et 115 milliards (différence de 300% !). Comment baser des mesures sur de telles prévisions ?

Dans les scénarios imaginés par le COR « Les recettes sont supposées progresser comme la masse salariale, donc comme le PIB en l'absence de déformation du partage de la valeur ajoutée ». C'est bien ce problème de partage des richesses produites entre rémunération du travail et rémunération des actionnaires -rapport qui s'est considérablement dégradé puis les années 1960- qui grève lourdement les budgets de la protection sociale et des retraites.

Ces projections intègrent déjà toutes les régressions inscrites dans les réformes de 1993 et 2003. Leur poursuite et leur aggravation, au nom des équilibres financiers des régimes, se feraient au prix d'une baisse spectaculaire du taux de remplacement : pour un salarié ouvrier (régime général + ARRCO) il passerait de 60% aujourd'hui à 38% en 2050.

mobilisations : les retraités dans l'action

Le point de départ de la mobilisation des retraités et des personnes âgées a été donné par la semaine bleue : rassemblements, conférences de presse, manifestations, audiences chez les préfets, pétitions... Ces premières mobilisations ont naturellement trouvé leur suite aux côtés des actifs les 18 octobre et le 20 novembre. L'action s'est poursuivie dans les départements par exemple en Seine et Marne ou un nouveau rassemblement était prévu fin novembre.



Pension de réversion :

3.9 millions de bénéficiaires à 572 euros en moyenne

Selon une étude de la DREES parue en octobre 2007 dans la revue Etudes et Résultats, le nombre de personnes bénéficiaires d'un droit dérivé d'un régime obligatoire de base ou complémentaire s'élève à 3.9 millions de personnes en France en 2004. D'autre part, une très large majorité (92%) des bénéficiaires d'une pension de réversion est constituée de femmes et le montant moyen mensuel brut pour les veuves s'élève à 572 euros.

relèvement "progressif" de l'âge de la dispense ?

Le gouvernement envisage un relèvement "progressif" de l'âge auquel un chômeur a droit à une dispense de recherche d'emploi, actuellement fixé à 57 ans et demi, voire 55 ans pour certains, a indiqué lundi 29 octobre le ministère de l'Economie et de l'Emploi. Le président de la République Nicolas Sarkozy avait annoncé le 18 septembre que les dispenses de recherche d'emploi seraient "progressivement supprimées pour ceux que cela concernera à l'avenir".

santé un enjeu essentiel

Tandis que la qualité des soins s'accroît, les disparités dans l'accès aux soins s'amplifient. Une vraie réforme reste à faire.

Chaque jour, de nouvelles molécules prometteuses sont découvertes. Régulièrement de nouveaux médicaments plus efficaces deviennent accessibles. Ainsi, les espoirs de révolutions thérapeutiques sont aujourd'hui crédibles. Les technologies médicales entrent dans une nouvelle ère. Le séquençage du génome humain et la capacité de reproduire des cellules souches saines, ouvrent des pistes qui ne sont plus de la science fiction. Globalement la qualité des soins s'accroît en s'accéléralant.

Parallèlement les disparités, les inégalités dans l'accès aux soins s'amplifient. Les indicateurs de santé le montrent. La santé à 2 vitesses est aussi une réalité dans notre pays. A 35 ans l'espérance de vie d'un cadre supérieur est de 46 ans contre 39 pour un ouvrier. En 2006, 39 % des spécialistes et 39 % des dentistes refusent de recevoir les bénéficiaires de la C.M.U. (Couverture Maladie Universelle), 84 % des femmes des catégories professionnelles les plus élevées ont accédé au diagnostic prénatal de la trisomie 21 contre 57 % des femmes sans emploi.

La pratique des dépassements d'honoraires et des sur-honoraires dissuade de plus en plus les populations relevant des couches moyennes à recourir à la prévention et aux soins immédiats.

Les constats s'expliquent en partie par des risques spécifiques, environnementaux, alimentaires, par des données culturelles. Pour autant, l'essentiel ressort bien d'obstacles économiques qui réduisent l'accès aux soins. Le forfait hospitalier (16 € par jour en 2007), les remboursements, les franchises, le reste à charge en constituant les formes les plus visibles.

Dans la nuit du 26 octobre 2007 avec le vote du texte sur le financement de la sécu, une nouvelle franchise portant sur le déremboursement des boîtes de médicaments (50 centimes), des actes paramédicaux, des transports sanitaires (2 €), le tout à concurrence de 50 € par an va s'ajouter en 2008 à l'existant.

De manière moins visible, la pression sur les établissements hospitaliers pour rentabiliser leur activité amplifie la sélection des activités sur des critères de rentabilité menaçant les établissements publics.

La question centrale est donc bien la défense du droit à des soins de qualité pour tous. Ce droit reste-t-il constitutif des droits de la personne humaine ou est-il effacé sans le dire par le critère économique de ren-

tabilité ou de profit ?

Pour faire partager cette idée, il faut sortir de la stratégie d'accompagnement du déclin que constitue le choix exclusif d'une réduction des dépenses. Le déficit de la protection sociale est d'abord la résultante d'un partage de la richesse produite en faveur des profits et au détriment des salaires. Un exemple en 2005 : le groupe TOTAL a versé 6,5 milliards d'euros à ses actionnaires alors que la masse salariale de ses 113 000 salariés n'a pas bougé.

Pour améliorer l'accès et la qualité des soins l'obstacle n'est pas financier. L'économie capitaliste accumule les richesses. De 2000 à 2006 le monde a accumulé un excédent de 2165 milliards de dollars de liquidités. Cette stratégie conduit à rentabiliser ces capitaux, en les investissant dans de nouvelles activités, en particulier celles de l'assurance santé et du soin (achat d'établissements), ce qui conduit au rétrécissement de l'action publique et du financement public.

Pour le S.N.U.I.P.P. et la F.S.U. les conquêtes sociales lorsque la France était pauvre sont à amplifier dans une France riche. L'heure ne devrait pas être au recul. Les avancées médicales doivent bénéficier à tous. Notre choix est conforme à l'idée que nous nous faisons des finalités de toute société.

franchises médicales signez la pétition

PETITION
CONTRE LES FRANCHISES MÉDICALES
POUR L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

Nicolas Sarkozy a annoncé la création de franchises médicales au prétexte de financer les plans « cancer » et « Alzheimer ».

Les « franchises » se rajouteraient à ce que les assurés sociaux doivent déjà payer pour se soigner.

Avec les franchises, les malades paient pour les malades. C'est donc la double peine, qui se traduit déjà pour beaucoup par le renoncement aux soins.

à télécharger et à signer sur
<http://www.appelcontrelafranchise.org/>

En bref...

INDEXATION DES PENSIONS

La défense des régimes spéciaux vient de replacer l'indexation des pensions sur les prix au centre de l'actualité. La revendication de la FSU et des organisations syndicales est parfois mal comprise chez les fonctionnaires.

L'actualité nous permet de mieux comprendre.

Pour 2005, les prix ont augmenté de 1,8% et le salaire moyen a progressé de 2,6%. Indexées sur les prix, les pensions ont été revalorisées de 1,8%. Les retraités ont donc connu une baisse de leur niveau de vie par rapport à l'ensemble du monde ouvrier.

Avant les réformes de 1983 et 2003, les pensions auraient été revalorisées de 2,6%.

Cette dimension explique l'attachement au retour à l'indexation sur les salaires.

QUELQUES VÉRITÉS SUR LES RETRAITÉS

A lire ou écouter hommes politiques et journalistes bien pensants, les retraités seraient d'affreux privilégiés. Rappelons quelques vérités extraites des rapports officiels.

Le montant moyen d'une pension de

droit direct (hors pension de réversion et avantages familiaux) est de 1 512 € mensuels pour une carrière complète. Pour mémoire le SMIC est aux environs de 1 200€.

La pension médiane est de 1 334€. Cela veut dire que 50% des retraités ont une pension supérieure à cette médiane, 50% moins. 7% des retraités ont une pension inférieure à 600€ mensuels, c'est-à-dire très en deçà du seuil de pauvreté qui s'établissait à 788€ en 2004.

Dernier chiffre : parmi les retraités et personnes âgées de plus de 60 ans, 4% sont au minimum vieillesse qui s'élève à 578€.

EN POLOGNE, ON DEVIENT VIEUX À 62 ANS, À 69 ANS EN SUISSE ET À 70 ANS AU DANEMARK !

Des chercheurs suisses du **Centre Pavie**, qui réunit des chercheurs des Universités de Genève et de Lausanne issus de différentes disciplines (sociologie, psychologie sociale, démographie, psychologie du développement) viennent de présenter les premiers résultats de l'enquête **European Social Survey (ESS)** portant justement sur les différentes normes d'âge.

Compte rendu d'une sortie retraités du SNUIPP de Seine et Marne

AUTOMNE.

D'un château à un autre
Aux créneaux de l'histoire
D'une rivière à une rivière
Temps glissant de croisière
Le champêtre, les coteaux aux vignobles
Le vin d'Anjou, nectar en notre gorge
Du cep de la vigne au vermeil du grain
Au bleuté de l'ardoise
A travers le mordoré des clairières
L'espace à nous sans réserve
Une chevauchée de soleil d'azur
En compagnie des étalons de notre imaginaire
Avec nous voix haleines saveurs
Visages au gré des rencontres, paroles
Sable d'or qui rend pétillant le regard
L'Anjou ducal, l'Anjou royal.

NEUVIALLE ■ Six éoliennes et bientôt huit sur le plateau de Millevaches Les retraités du SNUipp sur le terrain

Le SNUipp de la Creuse a organisé la sortie annuelle des retraités sur le plateau de Millevaches. Elle avait pour thème l'énergie éolienne.

Le vent, énergie renouvelable, il y a bien longtemps que l'homme sait utiliser sa force et a essayé de la domestiquer par le biais des bateaux à voile et des moulins. Maintenant, au XXI^e siècle, il s'agit de l'utiliser pour produire de l'électricité. La France est très en retard pour la mise en œuvre de l'énergie éolienne. La persistance de nombreuses résistances de la part de la population et des élus fait que de nombreux projets sont abandonnés. Pourtant, la France dispose, derrière la Grande Bretagne, du plus grand potentiel éolien d'Europe.



VISITE EXPLICATIVE. Rémi Gerbaud (de dos) a commenté la visite du site de Neuvalle.

Des histoires de vent

À Peyrelevalde, sur le site de Neuvalle, six éoliennes sont installées (bientôt huit) d'une puissance de 1,5 mé-

watts. Les explications nécessaires (historique, construc-

tion) se rend à Valiergues, petite commune près d'Ussel, pour

une démonstration de l'écartement manuel de la « température », réglage manuel de l'écartement